



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**APPEL A PROJETS  
POLITIQUE DE LA VILLE**

**MODALITÉS DE DEPÔT**

**ANNÉE 2026**

Madame, Monsieur,

Selon le financement que vous sollicitez pour un même projet, la procédure de dépôt des dossiers s'effectue de manière distincte sur les sites internet de l'État et de la Ville de Paris.

Le dépôt des dossiers de demandes de subvention – auprès de l'Etat comme de la Ville de Paris - doit être effectué au plus tard le :

**Mercredi 22 octobre 2025**

Les équipes de développement local, les maisons des associations ainsi que les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous donner tout renseignement utile à propos de la procédure et vous accompagner tout au long du dépôt de votre dossier.

Pour vous aider, des réunions d'information seront organisées et des ateliers seront mis en place sur TEAMS afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

## Modalités de dépôt de vos demandes de subvention

|                       | Outil dématérialisé correspondant  |   |
|-----------------------|--|---|
| Dispositif concerné   | Etape 1 : ETAT   | Etape 2 : VILLE   |
| Politique de la ville | DAUPHIN<br><a href="https://usager-dauphin.anct.gouv.fr">https://usager-dauphin.anct.gouv.fr</a> | PARIS.ASSO<br><a href="https://parisasso.paris.fr">https://parisasso.paris.fr</a> |

*Si une structure associative propose une action et sollicite des financements à la fois de l'État et de la Ville de Paris, il convient de déposer son dossier complet en premier lieu sur le site extranet DAUPHIN, de l'ANCT. Ce premier dépôt permettra de générer un dossier CERFA qu'il faudra joindre à votre demande sur l'outil PARIS.ASSO.*

### **1 – Dépôt des demandes de soutien financier à l'Etat**

Il convient de déposer les dossiers sur le portail [DAUPHIN](#) de l'ANCT.

**En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement Proservia au 09 70 81 86 94 ou [support.P147@proservia.fr](mailto:support.P147@proservia.fr)**

### **2 – Dépôt des demandes de soutien financier à la Ville**

Pour les projets « Politique de la Ville », il convient de déposer les dossiers sur le site de la Ville : <https://parisasso.paris.fr>

**Le guide PARIS.ASSO de dépôt d'une demande de subvention est en cour de modification, il vous sera envoyé ultérieurement.**

**En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter l'assistance via ce [Formulaire](#) , les maisons des associations.**